

**PROCÈS-VERBAL DE LA 117^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 19 AVRIL 2017 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Rémy Brazeau, Adel Omar Dahmane, Paul-Antoine Jetté, Paul-André Lapointe, Geneviève Laporte, Martine Lavallée, Clément Limoges, Stéphane Mercier, Patricia Rivest, Vincent Siminaro et Francine Tellier
Absences confirmées	:	Sylvain Goyette, Véronique Lefrançois et Mariline V. Dufour,
Invités	:	Émilie Brouillard, Linda Deroy et Dominique Leblanc
Présidence d'assemblée	:	Patricia Rivest
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

117.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 01. Monsieur Alain Lamarre souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit monsieur Rémy Brazeau, représentant les étudiants et étudiant en Tremplin DEC, ainsi que monsieur Vincent Siminaro, représentant les étudiants des programmes pré-universitaires et étudiant en Sciences humaines – Profil administration.

117.2 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première assemblée du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à l'élection d'un membre aux postes de président et de vice-président du conseil d'établissement. Lors de l'assemblée du 8 février dernier, les élections avaient été reportées en raison d'un grand nombre d'absences des membres externes.

CECL170419-01

Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par monsieur Clément Limoges, il est résolu de nommer Alain Lamarre comme président d'élections. Chantale Gagné agira à titre de secrétaire d'élections.

Monsieur Alain Lamarre rappelle à tous qu'il avait transmis en mars dernier à l'ensemble des membres le courriel de madame Patricia Rivest faisant part de son intérêt à proposer sa candidature à titre de présidente.

Le président d'élection procède à l'élection à la présidence.

Madame Geneviève Laporte propose madame Patricia Rivest. Madame Rivest accepte le poste à la présidence. Elle fait part aux membres de son parcours professionnel et de sa vision.

Le président d'élection procède à l'élection à la vice-présidence.

Monsieur Paul-Antoine Jetté propose monsieur Stéphane Mercier. Monsieur Mercier accepte le poste à la vice-présidence. Il fait part aux membres également de son parcours et de son intérêt à participer au développement de la communauté du cégep.

CECL170419-02

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Martine Lavallée, il est résolu de nommer madame Patricia Rivest à titre de présidente du conseil d'établissement ainsi que monsieur Stéphane Mercier à titre de vice-président du conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité.

117.3 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL170419-03

Sur une proposition de monsieur Vincent Siminaro, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 117.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 117.2 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement
- 117.3 Adoption de l'ordre du jour
- 117.4 Adoption du procès-verbal de la 116^e assemblée régulière tenue le mercredi 8 février 2017
- 117.5 Suite du procès-verbal
- 117.6 Parole à l'assemblée
- 117.7 Adoption de la grille révisée pour l'AEC pour Techniques d'éducation à l'enfant
Invitée : Linda Deroy, coordonnatrice, formation continue
- 117.8 Nominations à la Corporation du Théâtre Hector Charland

- 117.9 Présentation du Rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité
Invité : Dominic Leblanc, conseiller pédagogique
- 117.10 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 117.11 Rapport de la direction
- 117.12 Autres points
- 117.13 Information
 - 117.13.1 Effectifs étudiants – Hiver 2017
 - 117.13.2 Demandes d'admission Automne 2017
 - 117.13.3 Médailles du lieutenant-gouverneur du Québec
 - 117.13.4 Mention d'honneur AQPC
- 117.14 Dépôt de documents
- 117.15 Prochaine assemblée: le mercredi 31 mai 2017 (*à confirmer*)
- 117.16 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

117.4 Adoption du procès-verbal de la 116^e assemblée régulière tenue le mercredi 8 février 2017

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 116^e assemblée régulière du mercredi 8 février 2017 avec la convocation.

CECL170419-04

Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 116^e assemblée régulière tenue le mercredi 8 février 2017 tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

117.5 Suite du procès-verbal

Monsieur Alain Lamarre effectue les suivis. Il informe les membres que les commentaires émis relatifs aux règlements 4 et 5 ont été transmis à la direction des affaires corporatives et ceux-ci ont été adoptés par le conseil d'administration en février dernier.

Toutefois, à la suite des préoccupations soulevées par les membres en ce qui a trait au *Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière*, la direction générale a convenu de suspendre ce dossier et de ne pas présenter ce règlement au conseil d'administration pour le moment. Une consultation sera menée auprès de la communauté afin de s'assurer que ce règlement reflète davantage les pratiques des collèges constituants. Les membres apprécient la réceptivité de la direction générale à l'égard de ce dossier.

Finalement, les membres sont informés que le plan stratégique 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration. Monsieur Lamarre précise que les commentaires des membres ont été transmis au conseil d'administration.

117.6 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

117.7 Adoption de la grille révisée pour l'AEC pour Techniques d'éducation à l'enfance

Invitée : Linda Deroy, coordonnatrice, formation continue

Monsieur Alain Lamarre rappelle que le CRLA est le collège porteur de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance. Madame Linda Deroy présente ce dossier.

L'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance a été élaborée en 2001 et rendue disponible au plan provincial à tous les cégeps désireux de l'offrir. Depuis, le monde de la petite enfance a beaucoup évolué. Désireux de mieux répondre au marché de l'emploi, le Cégep de Rivière-du-Loup a, en 2013 et au nom de l'ensemble des cégeps, entrepris des démarches afin de réviser cette AEC.

La nouvelle version du programme JEE.OK a été élaborée en tenant compte des suggestions du milieu, autant des professionnels dans le domaine, que des enseignants et enseignantes ainsi que des conseillers et conseillères pédagogiques des cégeps. Deux sondages ont été réalisés auprès des employeurs et auprès des collèges concernés. En mai 2014, après analyse des résultats de ces sondages, le comité de révision a procédé à l'analyse de la situation de travail (AST) avec des éducatrices provenant de différents services de garde et de différentes régions, puis l'élaboration des tâches et des responsabilités en fonction du milieu de travail a été effectuée. À l'automne 2014, les conseillers et conseillères pédagogiques des collèges ont été consultés, et en 2015, l'AEC JEE.OK révisée est devenue disponible.

Depuis plusieurs années, le Service de la formation continue du Cégep régional de Lanaudière offre l'AEC Techniques d'éducation à l'enfance, principalement en mode intensif à temps complet, et aussi via la reconnaissance des acquis. À compter de l'automne 2017, l'AEC révisée (version 2015) remplacera le programme actuellement offert.

Attendu que le Service de la formation continue envisage offrir dès septembre 2017 l'AEC *Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.OK – Version 2015* (1 260 heures);

Attendu que cette AEC a été révisée en consortium afin de répondre plus adéquatement aux besoins actuels du milieu ;

Attendu que cette AEC sera offerte en cours et aussi en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), complétée par l'offre de la formation manquante en ligne et en présentiel ;

Attendu que l'AEC *Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.OK* a été attribuée au collègue constituant de L'Assomption ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 28 février 2017.

CECL170419-05

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter la grille révisée de l'AEC pour Techniques d'éducation à l'enfance

Adoptée à l'unanimité.

117.8 Nominations à la Corporation du Théâtre Hector Charland

Monsieur Alain Lamarre explique aux membres que selon les ententes de partenariat en vigueur depuis quelques années entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) et la Corporation Hector-Charland de même qu'en vertu du règlement numéro 1 de ladite Corporation, le Cégep désigne, tous les deux ans, trois membres dont un est désigné à titre d'administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland.

Voici les membres proposés pour 2017-2019

1. Monsieur Alain Lamarre, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;
2. Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint aux Services aux étudiants et à la communauté du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre délégué ordinaire et administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;
3. Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.

Attendu l'entente de partenariat entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et la Corporation Hector-Charland;

Attendu les articles III (paragraphe 1.4 et 4) et VII (paragraphe 3.4) du règlement numéro 1 de la Corporation Hector-Charland;

Attendu que les membres de ladite Corporation doivent être désignés par le conseil d'établissement.

CECL170419-06

Sur proposition de monsieur Clément Limoges dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'entériner les nominations suivantes à la Corporation Hector-Charland :

- 1. Monsieur Alain Lamarre, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;*
- 2. Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint aux Services aux étudiants et à la communauté du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre délégué ordinaire et administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;*
- 3. Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.*

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Paul-Antoine Jetté s'est abstenu.

117.9 Présentation du Rapport d'évaluation du système d'assurance-qualité (SAQ) du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Invités : Dominic Leblanc, conseiller pédagogique

Émilie Brouillard, conseillère pédagogique

D'entrée de jeu, monsieur Alain Lamarre mentionne que le rapport complet a été transmis il y a quelques minutes par courriel à l'ensemble des membres. Il indique que dans le cadre des différentes opérations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) depuis sa création en 2003, les établissements du réseau collégial ont été amenés au fil des ans à développer une culture organisationnelle d'évaluation, les rendant ainsi de plus en plus autonomes en cette matière.

En 2013, la Commission proposait la mise en place d'une nouvelle approche de ses opérations, entraînant un changement important autant dans la façon de la Commission de remplir son mandat que dans celle des collègues d'assumer leurs responsabilités en matière d'évaluation.

Ainsi, plutôt que d'examiner la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation et des plans, la Commission proposait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement.

L'approche d'évaluation retenue par la Commission prenait la forme d'un audit à partir de critères convenus et prédéfinis. La visite d'audit au Cégep régional de Lanaudière est prévue au cours de la session d'automne 2017.

Précisons que l'opération faisait l'objet d'un boycott auprès de nos partenaires syndicaux, d'où la décision de produire un rapport administratif. Cela ne diminue en rien la qualité du rapport. Les conseillers pédagogiques et les directions responsables, qui sont appelés quotidiennement à utiliser ces mécanismes, peuvent juger de leur efficacité et pourront suggérer des améliorations aux instances concernées par la suite.

C'est dans cet esprit que des auteurs, autant à la direction générale que dans les collèges constituants, ont rédigé le rapport pour la section les concernant, à partir d'un gabarit convenu collectivement.

En juin prochain, le conseil d'établissement sera appelé à adopter le chapitre du rapport qui relève de la direction du collège constituant de L'Assomption et à donner un avis au conseil d'administration sur le rapport complet.

Dans l'intervalle, les membres intéressés à formuler des commentaires sur ce rapport sont invités à communiquer avec madame Hélène Pichette à l'adresse électronique suivante : helene.pichette@cegep-lanaudiere.qc.ca, et ce, **avant le 19 mai 2017**.

Monsieur Dominic Leblanc explique brièvement le rapport et informe les membres des critères retenus pour le collège constituant de L'Assomption. Il mentionne que les travaux ont été menés par un comité formé de membres du personnel administratif et que 18 recommandations ont été formulées afin de mettre en place un plan d'action visant à optimiser notre système d'assurance qualité.

Dans l'ensemble, le portrait dressé de nos mécanismes d'assurance qualité est favorable. Le CRLA dispose d'outils lui permettant de veiller à la qualité des programmes d'études, à la qualité de l'évaluation des apprentissages et à la qualité de la planification liée à la réussite.

La visite d'audit de la CEEC est prévue à l'automne 2017.

Monsieur Lamarre explique aux membres les discussions qui se sont tenues en commission des études et qui ont mené à un avis favorable à la majorité.

117.10 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (documents joints)

PROJET DE RÉOLUTION #1

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL170419-07

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Stéphane Mercier, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:

- **CA2017020101**

PROJET DE RÉOLUTION #2

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL170419-08

Sur proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Vincent Siminaro, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

117.11 Rapport de la direction

Monsieur Alain Lamarre fait part aux membres des différentes activités qui se sont tenues au Cégep depuis la dernière assemblée, plus particulièrement ayant trait à la pédagogie :

- Clinique de Design d'intérieur;
- Clinique d'impôts de TCG;
- Semaine des Éveilleurs;
- Salon Visez droit de Techniques juridiques;
- Événement du Printemps de la langue.

Monsieur Stéphane Mercier profite de l'occasion pour informer les membres que l'Association des parents versera près de 10 000\$ pour différents projets afin d'appuyer les initiatives du milieu. Paul-Antoine Jetté remercie le comité des parents pour leur soutien fortement apprécié.

117.12 Autres points

Sans objet.

117.13 Information

117.13.1 Effectifs étudiants – Hiver 2017

Ce document est déposé séance tenante. Certains questionnent la baisse de clientèle dans certains programmes. Les membres sont informés qu'une baisse démographique est observée dans la région depuis quelques années et que celle-ci devrait prendre fin d'ici 2018-2019. Monsieur Lamarre précise que ces données sont toujours analysées avec beaucoup d'attention et que des actions promotionnelles sont mises en place afin de contrer cette diminution.

117.13.2 Demandes d'admission Automne 2017

Monsieur Alain Lamarre passe en revue ce document.

117.13.3 Médailles du lieutenant-gouverneur du Québec

Les membres sont informés des récipiendaires de ces médailles : Ines Ryme Zora, finissante, Sciences humaines – volet psychologie et Félix Tremblay, finissant, Sciences humaines, profil Monde

Ces médailles ont été remises le 25 mars dernier. Il précise que celle-ci est attribuée en reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont une influence positive au sein de leur communauté. Monsieur Lamarre fait part aux membres des différentes implications des deux récipiendaires.

117.13.4 Mention d'honneur Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC)

Monsieur Lamarre informe l'assemblée que monsieur Hugues Brouillet a été choisi par ses pairs pour recevoir la mention d'honneur de l'AQPC. Ce prix lui sera remis le 7 juin prochain lors du banquet qui se tiendra à Montréal. Il félicite également monsieur Pierre-Yves McSween qui était en lice.

117.13 Dépôt de documents

Sans objet.

117.14 Prochaine assemblée

Monsieur Alain Lamarre questionne les membres s'ils sont en accord pour devancer la prochaine réunion du conseil d'établissement au mercredi 31 mai afin de lui permettre d'assister au banquet de l'AQPC où sera honoré monsieur Brouillet. Les membres se disent en accord avec cette proposition. Un courriel de confirmation sera transmis par la secrétaire d'assemblée.

117.16 Levée de l'assemblée

CECL170419-09

Sur une proposition de Clément Limoges, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Patricia Rivest
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Monsieur Alain Lamarre
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/cg